



# Ventoux Aventure

Plan d'eau des Salettes

84570 Mormoiron

Tel : 0490619867 / Port: 0614024677

## REGLEMENT INTERIEUR

### FACTURE

Siret : 44103275200012

### CONTRAT D'ACCES AU PARCOURS VENTOUX AVENTURE

Je soussigné : Nom : ..... Prénom : .....

Adresse : .....

RESPONSABLE DU GROUPE QUE J'ACCOMPAGNE DECLARE QUE TOUTES LES PERSONNES DE CE GROUPE:

- Ont pris connaissance et lu le règlement intérieur (affiché à l'entrée du site et au dos de ce document).
- Sont aptes physiquement à pratiquer l'activité proposée par Ventoux aventure.
- Ont pris connaissance et se sont informées sur l'activité qui leur est proposée auprès de personnes compétentes.
- S'engagent à respecter scrupuleusement les consignes de sécurité qui leur seront transmises.
- Louent :  
..... Equipements complets (boudrier, longes, poulies) pour le grand parcours.

Adultes : ..... x ..... = .....

Enfants : (>1m40) ..... x ..... = .....

..... Equipements complets (boudriers, longes, casque) pour le parcours enfants.

Enfants : ..... x ..... = .....

TOTAL T.T.C .....

TOTAL H T .....

Espèce .....  Chèque .....  Autres.

Fait en double exemplaire le ..... Pièce d'identité fournie / .....

Signature écrire la mention  
« LU ET APPROUVE »

- 1- L'accès aux parcours est réservé uniquement à la clientèle de Ventoux aventure. Hors ce cadre, l'accès est strictement interdit.
- 2- Sur tous ces parcours, l'activité proposée est surveillée mais non encadrée. Les participants évoluent de manière autonome.
- 3- L'accès à Ventoux aventure est compris dans une prestation payante incluant: la location du matériel de protection individuel, l'information sur les techniques à utiliser, les consignes de sécurité à respecter et la mise à disposition des aménagements.
- 4- Ventoux aventure est ouvert aux adultes, juniors et enfants de 1m40 et plus. La présence d'un adulte qui assume la responsabilité et la surveillance sur le site pour les moins de 16ans pendant toute la durée de la prestation est obligatoire.
- 5- Le parcours «enfants» est réservé aux enfants accompagnés d'un adulte qui en assume la responsabilité et la surveillance.
- 6- La direction se dégage de toute responsabilité pour tout accident qui ne mettrait pas en évidence une négligence de sa part.
- 7- En accédant aux parcours, tous les utilisateurs acceptent dans son intégralité le présent règlement.
- 8- Seuls les équipements de protection individuelle fournis par Ventoux aventure sont autorisés: baudriers, double longe, mousquetons, poulies. Une pièce d'identité sera demandée à l'accueil. Tout matériel perdu ou endommagé devra être remboursé.
- 9- Le passage au « briefing » où sont données les instructions liées à la sécurité et au maniement du matériel technique est obligatoire pour chaque participant quel que soit son niveau.
- 10- Le passage sur le parcours vert d'initiation est obligatoire, les accès aux autres parcours seront alors autorisés ou refusés par le surveillant.
- 11- Il n'est pas obligatoire d'effectuer la totalité des parcours proposés. Le fait de n'effectuer que partiellement l'ensemble des parcours n'ouvre pas le droit à remboursement.
- 12- En cas d'intempéries (orage, vent fort ...), l'activité peut devenir dangereuse et doit impérativement prendre fin. Dans le cas où cet arrêt surviendrait avant l'écoulement de la première heure de pratique, une entrée gratuite sera offerte par participant. Par contre, au-delà de cette durée, Ventoux aventure ne procédera à aucun remboursement.
- 13- Ventoux aventure se réserve le droit d'interrompre les activités dès qu'elle juge que la sécurité des participants est compromise.
- 14- Les participants sont responsables de l'application stricte des consignes données au départ.
- 15- Tout participant s'engage à ne prendre aucune initiative et à appeler une personne de l'encadrement pour l'aider en cas de doute ou d'aléa.
- 16- Une personne par atelier, 2 maximums par plate-forme.
- 17- Toute personne ayant un comportement dangereux, créant un risque pour elle ou à l'égard d'autrui, pourra être exclue de Ventoux aventure
- 18- Interdictions: de faire balancer les ateliers volontairement, de jeter des pierres, de laisser traîner papiers ou autres débris nuisants à l'environnement.
- 19- Il est strictement interdit de fumer sur tout le site.
- 20- Les cheveux longs doivent être attachés. Les colliers, bracelets, montres ou accessoires (sac) pouvant gêner les participants doivent être enlevés.
- 21- Tout participant s'engage à ne pas pratiquer sous l'emprise de l'alcool, de produit stupéfiant ou médicamenteux pouvant nuire à la vigilance, et être médicalement apte à pratiquer une activité physique telle que proposée par ventoux.
- 22- Tout participant s'engage également à être assuré en responsabilité civile.
- 23- Les suiveurs et accompagnateurs doivent rester sur le sentier balisé qui leur est réservé et respecter la signalétique.
- 24- Ventoux aventure décline toute responsabilité en cas de perte, vol ou détérioration de vos effets personnels durant l'activité sur le parcours.